



Envoyé en préfecture le 29/03/2022  
Reçu en préfecture le 29/03/2022  
Affiché le   
ID : 070-257002584-20220328-2022\_14-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE  
ET DE THEATRE DE HAUTE-SAONE**

SEANCE DU 28 MARS 2022

Vu l'article Date de la convocation : 21 mars 2022  
Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 28 mars, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

**Etaient présents :**

Emmanuel ARNOULD, Jacqueline COQUARD, Patricia FASSET, Martine GAUTHERON, Claudie GAUTHIER, Laurence HERTZ-NINNOLI, Dominique PERILLOUX, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Michel TOURNIER,

**Assistaient à la séance en visio :**

Isabelle ARNOULD, Martine BAVARD, Dominique DIDIER, Maryline MANTION, Christiane OUDOT, Fanny THIEBAUT,

**Etaient excusés :**

Vincent BALLOT, Corinne BONNARD, Isabelle BOUCLANS, Marie-Claire FAIVRE, Rachida LAOUFI-SABER, Sophie LARUE BOLIS, Hervé PULICANI, Bertrand REZARD, Didier PIERRE, Sylvie MANIERE

**DELIBERATION 2022- 14 : Délibération COMPTE DE GESTION 2021**

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2021 et autorise la Présidente à le signer.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



Isabelle ARNOULD

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- réception en Préfecture le.....

- affichage le.....

- publication le.....

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.